



**BILAN DES EMISSIONS
DE GAZ A EFFET DE SERRE
2014**

Sommaire

INTRODUCTION	3
LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	3
LA DÉMARCHE DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL	4
DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE	5
PRÉSENTATION ET ACTIVITÉS	5
IDENTITÉ DE LA PERSONNE MORALE	6
ORGANISATION DE LA PERSONNE MORALE	6
ANNÉE DE REPORTING DE L'EXERCICE ET ANNÉE DE RÉFÉRENCE	6
ÉMISSIONS DIRECTES	7
EMISSIONS DIRECTES DES SOURCES FIXES DE COMBUSTION	7
EMISSIONS DIRECTES DES SOURCES MOBILES À MOTEUR THERMIQUE	9
EMISSIONS DIRECTES DES PROCÉDÉS HORS ÉNERGIE	10
EMISSIONS DIRECTES FUGITIVES	10
EMISSIONS ISSUES DE LA BIOMASSE (SOLS ET FORÊTS)	10
LES ÉMISSIONS INDIRECTES DE GES ASSOCIÉES À LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ, DE CHALEUR OU DE VAPEUR IMPORTÉE	11
ÉMISSIONS INDIRECTES LIÉES À LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ	11
EMISSIONS INDIRECTES LIÉES À LA CONSOMMATION DE VAPEUR, CHALEUR OU FROID	12
AUTRES ÉMISSIONS INDIRECTES DE GES	13
ACHATS DE PRODUITS OU SERVICES	13
DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS	14
DÉPLACEMENT DOMICILE TRAVAIL	14
TABLEAU RÉCAPITULATIF	15
EMISSIONS ÉVITÉES / ACTIONS MISES EN ŒUVRE	16
ENERGIES (ÉLECTRICITÉ / GAZ / FIOUL)	16
PAPIER	16
GESTION DES DÉCHETS	17
TRANSPORTS	17
RELATIONS FOURNISSEURS	18
OUTIL RSE / BEGES	18
ÉLÉMENT D'APPRÉCIATION SUR LES INCERTITUDES	19
MOTIVATION POUR L'EXCLUSION DES SOURCES DE GES ET DE POSTE D'ÉMISSIONS DE GES	19
FACTEURS D'ÉMISSION UTILISÉS SI DIFFÉRENTS BASE CARBONE®	19
EXPLICATION DES RECALCULS ET MOTIVATION DES ÉCARTS CONSTATÉS	20
ADRESSE DU SITE INTERNET OÙ EST MIS À DISPOSITION LE BILAN DES ÉMISSIONS DE GES	20
BILAN ET PLAN D'ACTIONS POUR LES ANNÉES À VENIR	21
COMPLÉMENTS	25

Introduction

Le contexte réglementaire

La réalisation du bilan d'émissions de Gaz à effet de serre (BEGES) est obligatoire pour les personnes morales de droit privé employant plus de 500 personnes pour la France métropolitaine ou plus de 250 personnes pour les régions et départements d'outre-mer. Le décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 a inscrit dans le code de l'environnement les dispositions réglementaires en définissant les modalités d'application (articles R229-45 à R229-56).

Les personnes morales de droit privé tenues d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre sont celles qui ont leur siège en France ou y disposent d'un ou plusieurs établissements stables et qui dépassent les seuils d'effectif, l'effectif étant calculé conformément aux règles prévues à l'article L. 1111-2 du code du travail¹ au 31 décembre de l'année précédant l'année de remise du bilan.

Le bilan d'émissions de GES est public et mis à jour tous les 3 ans. Le deuxième bilan doit être établi avant le 31 décembre 2015, et transmis par voie électronique au préfet de la région et au Président du Conseil Régional dans le ressort de laquelle la personne morale a son siège ou son principal établissement avant cette date. Il porte sur les activités de la personne morale assujettie sur le territoire français.

Les éléments méthodologiques ont été précisés par l'arrêté du 24 août 2011 relatif au système national d'inventaires d'émissions et de bilans dans l'atmosphère.

La réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), et d'une synthèse des actions envisagées pour réduire leurs émissions ont été rendues obligatoires par la Loi dès 2010 pour certaines entreprises, collectivités locales et établissements publics, ainsi que pour l'Etat.

Ces programmes de réduction doivent s'inscrire dans l'engagement pris par l'ensemble des pays de l'Union européenne de réduire de 20 % leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020 par rapport aux émissions de 1990.

Réduire de 40 % nos émissions de gaz à effet de serre en 2030, et les diviser par quatre en 2050, par rapport à la référence de 1990, tels sont deux des objectifs inscrits dans l'article L. 100-4 de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 26 mai 2015.

Référence : [Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre conformément à l'article L. 229-25 du code de l'environnement - Version 3.d - Septembre 2015.](#)

¹ Pour la mise en œuvre des dispositions du présent code, les effectifs de l'entreprise sont calculés conformément aux dispositions suivantes :

1° Les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée à temps plein et les travailleurs à domicile sont pris intégralement en compte dans l'effectif de l'entreprise ;

2° Les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée, les salariés titulaires d'un contrat de travail intermittent, les salariés mis à la disposition de l'entreprise par une entreprise extérieure qui sont présents dans les locaux de l'entreprise utilisatrice et y travaillent depuis au moins un an, ainsi que les salariés temporaires, sont pris en compte dans l'effectif de l'entreprise à due proportion de leur temps de présence au cours des douze mois précédents. Toutefois, les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée et les salariés mis à disposition par une entreprise extérieure, y compris les salariés temporaires, sont exclus du décompte des effectifs lorsqu'ils remplacent un salarié absent ou dont le contrat de travail est suspendu, notamment du fait d'un congé de maternité, d'un congé d'adoption ou d'un congé parental d'éducation ;

3° Les salariés à temps partiel, quelle que soit la nature de leur contrat de travail, sont pris en compte en divisant la somme totale des horaires inscrits dans leurs contrats de travail par la durée légale ou la durée conventionnelle du travail.

La démarche du groupe Crédit Mutuel

Le Crédit Mutuel a fait preuve de nombreuses initiatives en matière environnementale au niveau local notamment avec l'appui de ses sociétaires-clients.

La Confédération Nationale du Crédit mutuel coordonne et anime la Responsabilité Sociétale et Environnementale au sein de groupes de travail où participent activement les représentants RSE des entités du groupe. Cette démarche a permis d'élaborer, dès 2006, un rapport RSE national et plus récemment d'engager une réflexion sur les émissions de gaz à effet de serre.

La démarche retenue en matière de bilan gaz à effet de serre, a conduit l'ensemble des entités du groupe à retenir une méthodologie et des objectifs communs.

De par son activité tertiaire, le Crédit Mutuel n'est pas une entreprise fortement polluante. Néanmoins, des axes de progrès ont été identifiés et des améliorations ont été objectivées en tenant compte de la nature de notre activité (réduction du papier, meilleure maîtrise des déplacements, éclairage, chauffage, mise en veille des ordinateurs...).

Description de la personne morale

Présentation et activités

Le groupe Crédit Mutuel Océan est une des 19 Fédérations que compte le Crédit Mutuel en France. Ce groupe existe depuis plus de 100 ans (la première caisse rurale a été créée en 1895) et exerce son activité de banque et assurance sur les départements de la Vendée, de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres* auprès de près de 592 000 clients. 83 % des clients particuliers et majeurs sont sociétaires de leur caisse locale.

*Sur le département des Deux-Sèvres, il y a chevauchement de 2 groupes, Le Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest et le Crédit Mutuel Océan, résultant de l'histoire des 2 Fédérations.

Près de un tiers des habitants du territoire est bancarisés auprès de notre Institution Coopérative qui compte 1 236 administrateurs pour 112 caisses locales. Au total 181 points de vente accueillent nos clients sur l'ensemble du territoire.

Le Crédit Mutuel Océan participe et soutient l'économie locale. Pour en témoigner, il faut retenir qu'au 30 septembre 2015 notre groupe gère 28,63 % des prêts (10,5 milliards) et 24,78 % des dépôts bancaires (9 milliards).

En plus de son activité commerciale, le Crédit Mutuel Océan conduit une politique de soutien de l'économie de son territoire et de solidarité auprès des publics les plus démunis. Plus généralement nos soutiens institutionnels s'inscrivent dans la santé, le handicap, l'emploi par l'insertion et la formation sans oublier le soutien au sport, aux loisirs et à la culture notamment au travers de la musique.

Le groupe Crédit Mutuel Océan fait partie intégrante du Groupe CM-CIC, regroupant 19 Fédérations. Cette organisation qui préserve les Fédérations a pour effet de mettre en commun des outils financiers - Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Banque Fédérative du Crédit Mutuel - et des filiales techniques et financières, tout en donnant à nos entreprises régionales toute latitude pour intervenir sur leurs territoires.

Le Crédit Mutuel Océan est une banque coopérative régionale. Présente auprès des particuliers et des entreprises, ses principales activités sont :

- L'épargne
- Le crédit
- L'assurance
- Les services
- La téléphonie

Le fonctionnement du groupe repose sur la proximité de ses sociétaires-clients avec 181 points de vente et 112 caisses locales, entités juridiques différentes qui ont compétence à collecter l'épargne et distribuer les crédits.

Détail des implantations :

	Vendée	Charente Maritime	Deux- Sèvres	Total
Caisses locales	71	27	14	112
Points de vente	110	45	26	181

Identité de la personne morale

Raison sociale : Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan

Code NAF : 6419Z

Code SIREN : 307 049 015

Adresse : 34 rue Léandre Merlet
BP 17
85001 LA ROCHE SUR YON CEDEX - FRANCE

Nombre de salariés : 1 610

Organisation de la personne morale

Périmètre organisationnel retenu

Règle de consolidation : La norme ISO 14064-1 qui explicite les méthodes possibles de consolidation permettant de déterminer le périmètre organisationnel propose : l'approche « part du capital », l'approche « contrôle » financier ou opérationnel.

Périmètre opérationnel retenu

Le périmètre BEGES est en cohérence avec le périmètre des audits énergétiques tels que définis par la loi n°2013-619 du 16 juillet 2013.

L'approche contrôle opérationnel est retenue par l'ensemble des entités concernées membre du groupe Crédit Mutuel. Elle implique la prise en compte des employés détachés au sein de cette entité.

Synthèse

	2011	2014	Commentaire
Nombre de sociétaires/clients	573 200	591 895	
Nombre de salariés (au sens de l'article L.1111-2 du code du travail)	1 654	1 610	
Surfaces utilisées pour l'exploitation professionnels (sites centraux, bâtiments techniques, caisses locales/agences)	63 269	66 656	Alignement des surfaces sur le Référentiel communautaire BAT
Nombre de véhicules professionnels utilisés	14	12	
Dont carburant essence			
Dont carburant diesel	14	12	
Autres (hybrides/GPL/électriques)			

Année de reporting de l'exercice et année de référence

Année de reporting retenue : 2014

Année de référence : 2011

Il s'agit du deuxième bilan GES réalisé par le CRÉDIT MUTUEL OCEAN.

Émissions directes

Emissions directes des sources fixes de combustion

Les émissions directes des sources fixes de combustion proviennent uniquement de combustibles de toute nature au sein de sources fixes contrôlées par la personne morale réalisant son bilan i.e : brûleurs, fours, turbines, torchères, chaudières, groupes électrogènes ou autres moteurs fixes, etc.

Identification des principales sources

Pour l'ensemble des bâtiments exploités par le Crédit Mutuel Océan, les deux principales sources sont le gaz et le fioul.

Informations pratiques pour le calcul

Méthode retenue

En 2011, la consommation a été estimée à partir :

- du montant des factures enregistrées dans la comptabilité relatives au gaz et fioul ;
- d'un sondage sur un échantillon de factures pour relever le montant facturé et la consommation facturée ;
- de la détermination d'un prix moyen du KWH facturé.

La qualité de cette méthode réside dans l'exhaustivité des charges identifiées, et dans la précision de la détermination des prix moyens. De plus, pour le gaz, la précision dépend de la régularité des relevés réels de la part du fournisseur.

Pour le fioul, la précision dépend en outre de la capacité de stockage au regard de la consommation.

En 2014, évolution de la méthode, la consommation a été déterminée à partir :

- de l'exhaustivité des relevés collectés auprès des fournisseurs à chaque fois que cela a été possible ;
- de la saisie des consommations réelles indiquées sur les factures tout au long de l'année par chaque entité déclarante ;
- le cas échéant d'estimations sur base d'une consommation moyenne du Groupe par type de bâtiment ;

La surface a été conservée comme périmètre afférent.

GAZ	kWh	KWh PCS	Fe	CO ² (en tonnes)	CO ² (en tonnes) recalculé
2011	2 185 778		234 g/kWh	511,5	504,3
2014		1 635 518	219 g/kWh	358,2	358,2
Soit une évolution de l'émission de CO²					- 29 %

* re-calcul de 2011 avec le facteur d'émission de 2014 et corrigé du périmètre afférent (surfaces)

FIOUL	litres	KWh	Fe	CO ² (en tonnes)	CO ² (en tonnes) recalculé
2011	10 072	104 752	3 250 g/l	31,4	34,5
2014	17 248	179 382	3 250 g/l	56,1	56,1
Soit une évolution de l'émission de CO²					+ 65 %

* re-calcul de 2011 avec le facteur d'émission de 2014 et corrigé du périmètre afférent (surfaces)

Evolutions significatives par rapport au bilan précédent (2011) :

Pour le gaz

- Le facteur d'émission retenu par l'ADEME est passé de 234g/kWh en 2011 à 219 g/kWh en 2014.
- Des sites sont passés de systèmes utilisant le gaz à l'électricité (8).
- Les consommations sont globalement à la baisse (sensibilisation aux éco-gestes et températures moyennes à la baisse en 2014).

Pour le fioul, l'évolution peut s'expliquer par

- En 2011, le Fioul était déclaré en kWh, alors que pour 2014 il est déclaré en litres (évite une conversion intermédiaire inutile).
- Le passage d'une agence au chauffage au fioul avec une grosse consommation qui dépasse largement la consommation des deux agences qui sont passées au chauffage électrique.
- Les incertitudes quant aux méthodes d'évaluation de la consommation. En effet, sur nos factures de fioul, le nombre de litres facturés est souvent inexistant.
- Un possible réapprovisionnement moindre en 2011 ou plus important en 2014 au regard de la capacité de stockage du fluide.

Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique

Les émissions directes des sources mobiles proviennent uniquement de la combustion de carburants au sein de sources de combustion en mouvement contrôlées par la personne morale réalisant son bilan i.e : véhicules terrestres, aériens, ferroviaires, marins ou fluviaux.

A ce jour, la majeure partie de l'énergie consommée par ces sources est constituée de carburants d'origine fossile, dont la combustion émet principalement, en termes de GES, du CO₂.

Identification des principales sources

Pour le Crédit Mutuel, les véhicules professionnels sont concernés :

- Les véhicules de service ;
- Les véhicules de fonction.

Les véhicules privés des salariés utilisés à des fins professionnelles ainsi que les trajets domicile/travail, les transports en commun (train, tram, avion, bus) et les navettes courriers ainsi que les transports de fonds relevant des autres émissions ne sont pas intégrés dans ce bilan GES.

Informations pratiques pour le calcul et niveau de précision

Différences méthodologiques :

- Distinction entre véhicule de direction et véhicule de service en 2011 ;
- Distinction selon la nature du carburant en 2014.

12 véhicules composent la flotte automobile du Crédit Mutuel Océan. La distance parcourue au cours de l'année 2014 a été estimée à 355 683 km.

Le coefficient moyen de conversion retenu a été calculé à partir du taux d'émission théorique de chaque véhicule.

		Nb Véhicules	Km parcourus	Fe	CO ²	CO ² (en tonnes) recalculé*
2011	Flotte de véhicules	14	375 000	158 g/km	59,3	59,3
	Véhicules essence					
2014	Véhicules diesel	12	355 683	145 g/km	51,6	51,6
	Autres (préciser)					
Soit une évolution de l'émission de CO²						-13 %

* pas de re-calcul de 2011 sur cet indicateur car issu du taux d'émission théorique de chaque véhicule

Un relevé annuel des kms parcourus est effectué sur les véhicules de la flotte.

Les émissions de chaque véhicule sont calculées en multipliant les kms parcourus avec le facteur d'émission théorique de chaque véhicule indiqué par les constructeurs en g de CO₂ par km.

Evolutions significatives par rapport au bilan précédent (2011) :

- Diminution du nombre de véhicules composant la flotte (-2) ;
- Remplacement des véhicules par des véhicules moins producteurs de CO₂.

Emissions directes des procédés hors énergie

Non concerné (décarbonation calcaire...).

Emissions directes fugitives

Identification des principales sources

Les fuites de gaz frigorigènes des installations de climatisation sont les émissions directes fugitives identifiées.

Informations pratiques pour le calcul :

En 2011, nous n'étions pas en mesure d'évaluer ces émissions avec pertinence, des moyens ont été mis en place pour évaluer les fuites de gaz frigorigènes des installations de climatisation. A cette époque nous ne disposions que des informations concernant le rechargement des systèmes de climatisation pour les bâtiments du siège.

Pour 2014, le recensement s'appuie sur les factures saisies dans l'outil CONSOS tout au long de l'année par chaque entité déclarante.

La surface a été conservée comme périmètre afférent.

	Type de gaz	kg	Fe	CO ²	CO ² (en tonnes) recalculé*
2011	Type 1 (R22)		1 700		
	Type 2 (R407C)	3,15	1 530	4,8	44,8
	Type 3 (R410A)	15,85	1 730	27,4	
2014	Type 1 (R22)	1,77	2 110	3,7	
	Type 2 (R407C)	3,15	1 920	6,0	
	Type 3 (R410A)	88,33	2 250	198,7	
Soit une évolution de l'émission de CO²					+ 365 %

* re-calculation de 2011 avec le facteur d'émission de 2014 et corrigé du périmètre afférent (surfaces)

Evolutions significatives par rapport au bilan précédent (2011) :

- Prise en compte, en 2011, uniquement des rechargements effectués au siège de la fédération sur lequel on constate une baisse des rechargements (14 kg en 2014 contre 19 kg en 2011), soit une baisse de plus de 26 %.
On ne peut toutefois pas préjuger des motifs des rechargements effectués au siège de la Fédération (nombre et quantité).

Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)

Le Crédit Mutuel ne dispose pas d'installation biomasse.

Les Émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée

Les Émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes équivalent CO².

Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité

Identification des principales sources

Une distinction est opérée entre les biens immobiliers et mobiliers consommateurs d'électricité.

Les bâtiments :

Le parc immobilier de 66 656 m² comprend au global 181 points de vente et les bâtiments du siège.

Un audit énergétique réglementaire est en cours, mais les résultats concernant le Crédit Mutuel Océan n'a pas encore été diffusé à ce jour.

Les matériels équipant les agences et le siège :

- Globalement chaque salarié dispose d'un équipement informatique individuel et d'équipement collectifs (chauffage voire climatisation, photocopieur, scanner, imprimante, ...)
- Serveurs et autres matériels informatiques ;
- Guichet automatique de banque.

Informations pratiques pour le calcul :

En 2011, la consommation a été estimée à partir :

- du montant des factures enregistrées dans la comptabilité relatives à l'électricité ;
- du sondage sur un panel de factures pour relever le montant facturé et la consommation facturée ;
- de la détermination d'un prix moyen du kWh facturé.

La qualité de cette méthode réside dans l'exhaustivité des charges identifiées, la précision de la détermination des prix moyens. La précision dépend également de la régularité des relevés réels de la part du fournisseur.

En 2014, évolution de la méthode, la consommation a été déterminée à partir :

- de l'exhaustivité des relevés collectés auprès des fournisseurs d'électricité à chaque fois que cela a été possible ;
- de la saisie des consommations réelles indiquées sur les factures tout au long de l'année par chaque entité déclarante ;
- le cas échéant d'estimations sur base d'une consommation moyenne du Groupe par type de bâtiment.

La surface a été conservée comme périmètre afférent

Seules les consommations des locaux réellement occupés pour nos activités ont été prises en compte.

ELECTRICITE	kWh	Fe	CO ²	CO ² (en tonnes) recalculé*
2011	8 910 025	60 g/kWh	534,6	769,7
2014	8 142 144	82 g/kWh	667,7	667,7
Soit une évolution de l'émission de CO²				-13 %

* re-calcul de 2011 avec le facteur d'émission de 2014 et corrigé du périmètre afférent (surfaces)

Evolutions significatives par rapport au bilan précédent (2011) :

- Malgré le changement de mode de chauffage de certains points de vente (de gaz vers électricité), la consommation d'électricité a baissé de 8,62 % entre 2011 et 2014.
- Pour autant la production de CO² a augmenté à cause du facteur d'émission retenu par l'ADEME qui est passé de 60 g/kWh en 2011 à 85 g/kWh en 2014, soit une progression de l'émission de CO² de près de 25 %.
- Est également comptabilisé dans ces données 2014, un rappel de consommation pour un point de vente dont la facturation n'avait pas été effectuée depuis plusieurs années.
- Le recalcul de l'émission en tenant compte de l'évolution de la surface exploitable et de la modification du facteur d'émission, fait apparaître une **nette diminution** des émissions de **CO² de 13 %**

Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid

Notre activité et nos installations ne produisent pas d'émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid.

Autres émissions indirectes de GES

En cohérence avec nos activités de service, nous faisons le choix d'évaluer principalement les autres émissions indirectes liées à nos consommations et sur lesquelles des actions de maîtrise et de réduction peuvent être entreprises

Achats de produits ou services

La consommation de papier

En interne

Cette consommation est importante dans le secteur économique de notre Groupe. Nous luttons contre une surconsommation interne par divers moyens :

- la mise en place de transactions informatiques – qui évitent d'imprimer des documents de travail (Listings traditionnels) ;
- la mise en place de la GED - Gestion Electronique de Documents – qui permet d'archiver électroniquement plutôt que du papier qu'il faut détruire un jour ;
- l'utilisation d'imprimantes recto-verso.

PAPIER interne	Tonnes	Fe	CO ²	CO ² (en tonnes) recalculé*
2011	17,11	0,858 t CO ² /t	14,7	15,3
2014	90,20	0,919 t CO ² /t	82,9	82,9
Soit une évolution de l'émission de CO²				+ 442 %

* re-calcul de 2011 avec le facteur d'émission de 2014 et corrigé du périmètre afférent (effectifs)

Evolutions significatives par rapport au bilan précédent (2011) :

- En 2011, la consommation de papier en interne a été sous-estimée et des tonnages liés à des prestataires du Groupe ont été omis.
- En 2013 et 2014, un gros travail de recensement des sources de consommation de papier a été effectué pour tendre vers l'exhaustivité des déclarations.

En externe (Impression documents de communication, relevés clients, chèquiers, etc.)

Cette consommation est plus difficile à maîtriser. Néanmoins, nous avons déjà mis en place des mesures de réduction :

- le développement de la banque à distance et notamment du site internet ;
- la mise en place de relevés de compte électroniques et autres documents sur internet ;
- la messagerie sécurisée.

PAPIER externe	Tonnes	Fe	CO ²	CO ² (en tonnes) recalculé*
2011	182,28	0,858 t CO ² /t	156,4	167,5
2014	304,24	0,919 t CO ² /t	279,6	279,6
Soit une évolution de l'émission de CO²				+ 67 %

* re-calcul de 2011 avec le facteur d'émission de 2014 et corrigé du périmètre afférent (effectifs)

Evolutions significatives par rapport au bilan précédent (2011) :

- En 2011, la consommation de papier en externe a été sous-estimée et des tonnages liés à des prestataires du Groupe ont été omis.
- En 2013 et 2014, un gros travail de recensement des sources de consommation de papier a été effectué pour tendre vers l'exhaustivité des déclarations.

En global

PAPIER	Tonnes	Fe	CO ²	CO ² (en tonnes) recalculé*
2011	199,39	0,858 t CO ² /t	171,1	182,8
2014	394,44	0,919 t CO ² /t	362,5	362,5
Soit une évolution de l'émission de CO²				+ 98 %

* re-calcul de 2011 avec le facteur d'émission de 2014 et corrigé du périmètre afférent (effectifs)

Déplacements professionnels

Nous avons mesuré le nombre de kilomètres parcourus dans le cadre des déplacements professionnels effectués avec les collaborateurs (les éléments sont issus de la base comptable).

	Nombre de Km	Fe	CO ²
2011	nc		
2014	3 788 717		849,8
Dont Avion	62 316	314,00	19,6
Train	397 260	3,69	1,5
Automobiles des salariés	3 209 485	251,00	805,6
Transports collectifs	82 043	167,00	13,7
Taxis et voitures de location	37 613	251,00	9,4

Déplacement domicile/travail

Une étude est en cours pour mesurer les impacts des trajets domicile/travail et préparer la mise en place d'un futur plan de déplacement entreprise.

Tableau récapitulatif

		Emissions GES (en tCO ₂ e)													
		2011					2014					Différence année de référence et année de reporting			
Catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO ₂ (tCO ₂ e)	CH ₄ (tCO ₂ e)	N ₂ O (tCO ₂ e)	Autre gaz : (tCO ₂ e)	Total (tCO ₂ e)	CO ₂ b (tCO ₂ e)	CO ₂ (tCO ₂ e)	CH ₄ (tCO ₂ e)	N ₂ O (tCO ₂ e)	Autre gaz : (tCO ₂ e)	Total (tCO ₂ e)	CO ₂ b (tCO ₂ e)	Total (tCO ₂ e)	
Emissions directes	1 - Gaz	504,3				504,3		358,2				358,2		-145,8	
	2 - Fioul	34,5				34,5		56,1				56,1		21,6	
	3 - Flotte auto	59,3				59,3		51,6				51,6		-7,7	
	4 - Gaz Frigo	44,8				44,8		208,5				208,5		163,7	
	5					0						0			
	Sous total		642,9				642,9		674,4				674,4		31,8
Emissions indirectes associées à l'énergie	6 - Electricité					769,7						667,7		-102,0	
	7					0						0			
	Sous total					769,7						667,7		-102,0	
Autres émissions indirectes*	8 - Papier					182,8						362,5		179,7	
	9 - Dépl.prof.					0						849,8			
	10					0						0			
	11					0						0			
	12					0						0			
	13					0						0			
	14					0						0			
	15					0						0			
	16					0						0			
	17					0						0			
	18					0						0			
	19					0						0			
	20					0						0			
	21					0						0			
	22					0						0			
23					0						0				
Sous total						182,8						1212,3		179,7	

Récapitulatif : Tableau page 67 de http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Art_L229-25_Methodologie_generale_version_3-d.pdf

Cf. p70/78, Annexe 6 du doc du ministère 3b de mars 2015

Emissions évitées / actions mises en œuvre

Energies (électricité / gaz / fioul)

Extinction des postes informatiques la nuit

L'ensemble des postes informatiques (Euro Information) des agences sont désormais éteints automatiquement la nuit depuis le premier semestre 2013. Les résultats sont suivis trimestriellement et les incidents majeurs sont solutionnés depuis début 2014. Cela représente l'équivalent de 5 484 510 KWH économisés pour l'ensemble du groupe CM-CIC.

Une opération similaire devrait être menée pour les sièges des banques et des filiales.

Renouvellement du parc matériel

Chaque année, le parc matériel (postes informatiques, imprimantes, écrans, ...) évolue avec notamment les projets de renouvellement d'environ 1/5 du parc. Notre prestataire EIS (Euro Information Services) met donc en place du nouveau matériel à la fois plus performant et moins consommateur en ressources. Le matériel référencé et validé par EI (Euro Information) est depuis 2013 suivi et comparé sur les aspects consommations énergétiques.

Consommations énergétiques des bâtiments du siège

Des travaux de réhabilitation des installations techniques ont été mis en œuvre pour améliorer la performance énergétique du bâtiment construit en 1980.

En outre, les enseignes lumineuses ainsi que l'éclairage extérieur sont éteints la nuit et des détecteurs de présence ont été installés pour l'allumage et l'extinction automatiques des parties communes : couloirs, parkings...

Papier

Depuis de nombreuses années, le groupe CM-CIC est engagé dans la réduction de consommation de papier. Nous continuons nos efforts de dématérialisation des documents tant sur le plan des documents internes que des documents clients.

- Remplacement de photocopies pour des besoins internes par la numérisation de documents. En 2014, notre partenaire CM-CIC Services a numérisé plus de 9,6 millions de feuilles pour le compte du Crédit Mutuel Océan ; ce qui représente des émissions évitées à hauteur de 44,1 tonnes de CO² (48 t x 0,919).
- Pour nos clients, la signature électronique des contrats est en cours de déploiement d'ici fin 2016.
- Nos factures intra-groupe (celles de CM-CIC Services et d'Euro Information notamment), sont dématérialisées et visibles dans un applicatif interne Groupe.
- Les salariés sont incités à opter pour le Bulletin de Paie Electronique en remplacement d'une édition papier de leur paie. Au Crédit Mutuel Océan, 28 % des salariés ont déjà fait ce choix.

L'impression des chèquiers éco-responsables sur papier FSC Mixte est effective depuis mi 2015.

Gestion des déchets

Pour le recyclage, notre Groupe est largement avancé sur le sujet, néanmoins en terme de nouveautés :

- Chaque salarié stocke le papier usagé dans des petits containers carton appelés « croc-feuilles ». En 2014, plus de 72 tonnes ont ainsi été traitées.
- De la même façon, 82 % des cartouches utilisées dans les imprimantes et photocopieurs ont été recyclées.
- Dans les agences de Vendée, en partenariat avec l'Association des Paralysés de France, une urne a été mise à disposition des clients pour permettre le recyclage des téléphones portables.
- Un travail de recyclage des matériels informatiques est en cours avec notre partenaire EI (euro Information), y compris sur le reconditionnement des matériels en panne à partir de pièces détachées récupérées sur le matériel obsolète.
- Dans les centres éditiques, l'ensemble des déchets papiers (bande carols des bobines, gâche, ...) est maintenant broyé et récupéré pour être revendu. Un circuit est également en place pour la reprise des toners usagés.

Transports

Utilisation avion / train

- Entre 2011 et 2014 la part de l'utilisation de transport AIR s'est réduit au profit du transport RAIL (moins émetteur de CO²).

Politique voyage / Visioconférences

- Ces dernières années, le nombre de visioconférences a très nettement augmenté : Mise en place de Visioconférences et d'outils de communication unifiée (Lync notamment) permettant de réduire les déplacements et d'améliorer la relation client. 400 solutions de visioconférences sont déployées dans le groupe et depuis 2015, l'utilisation de Lync permet de participer à des visioconférences directement de son poste, voire de les organiser.
- Pour le Crédit Mutuel Océan, 164 visioconférences ont été organisées en 2014, permettant de réduire l'impact sur l'environnement.

Plan de déplacements entreprise (PDE)

- Le Crédit Mutuel Océan, n'a pas mis en place un Plan de Déplacement Entreprise (PDE) mais favorise l'utilisation des transports en commun en prenant en charge une partie des abonnements (50 %).

Parc de voitures groupe

- Le taux moyen d'émission de CO² de la flotte de véhicules du CMO a baissé de 8 % depuis 2011. Lors du renouvellement, nous remplaçons les véhicules en prenant en compte la baisse d'émission du CO².

Courrier et navettes de transport qui y sont liées

- Notre groupe, source La Poste, est la première banque française en matière d'affranchissement lettre verte. Notre taux de pénétration « lettre verte » est de 84 % quand nos confrères banquiers sont, pour notre meilleur suivant, à 68 % et, pour le plus médiocre, à 13 %.
- Nous avons encore optimisé nos circuits existants en mutualisant certains transports. Ainsi, à titre d'exemple, pour l'ensemble des courriers permettant d'informer nos clients d'un événement au sein de son agence (changement de conseillers, travaux, changement d'horaires), l'édition se fait en centralisé et intègre les navettes transports, en commun avec les autres Fédérations du groupe.

Relations fournisseurs

Dans leurs relations avec les fournisseurs, les filiales du groupe intègrent de plus en plus les aspects RSE et impacts environnements dans leur choix de fournisseurs :

- Euro Information : achats et maintenance de matériels informatiques, téléphonie, logiciels, ...
- CM-CIC Services : contrats ménage, recyclage, accueil, énergies, ...

Nous engageons aussi avec nos fournisseurs des travaux pour dématérialiser les factures qu'ils nous adressent :

- c'est déjà le cas avec Critel (alarmes/télésurveillance des locaux) et Orange (lignes téléphoniques) ;
- c'est en cours avec les transporteurs de fonds ;
- il est prévu d'élargir cette dématérialisation à nos fournisseurs d'énergies et à l'ensemble de nos grands fournisseurs nationaux.

Outil RSE / BEGES

Pour permettre la déclaration mais aussi le suivi des objectifs et la fiabilisation des chiffres, un outil a été mis en place fin 2014 et a servi à la déclaration RSE 2015 et BEGES 2014.

Elément d'appréciation sur les incertitudes

Le tableau de synthèse ci-dessous reprend les marges d'erreur estimées pour chacune des lignes. La moyenne pondérée des marges d'erreur pour 2014 ressort à **12,74 %** sur les catégories d'émissions SCOP1, SCOP2 et SCOP3 papier.

	Tonnes de CO ² 2011	Tonne de CO ² 2014	Ecart	Incertitude 2011	Incertitude 2014
Emission directe Gaz	504,3	358,2	-146,1	10%	15%
Emission directe Fioul	34,5	56,1	21,6	25%	15%
Emission directe Véhicules	59,3	51,6	-7,7	5%	10%
Emission directe fugitive	44,8	208,5	163,7	25%	25%
Emission indirecte électricité	769,7	667,7	-102,0	10%	5%
Total Scop 1 et 2	1 412,6	1 342,1	-70,5	10,63%	11,39%
Autres émissions indirectes papier	182,8	362,5	179,7	20%	5%
Total	1 595,4	1 704,6	109,2	13,22%	12,74%

Et de **5,70 %** sur la catégorie d'émissions SCOP3 déplacements professionnels non publiés en 2011

Autres émissions indirectes	Tonnes de CO ² 2011	Tonne de CO ² 2014	Ecart	Incertitude 2011	Incertitude 2014
Dép. prof. : Avion	-	19,6	-	-	10%
Train	-	1,5	-	-	10%
Automobile salariés	-	805,6	-	-	5%
Transports collectifs	-	13,7	-	-	10%
Taxis et voiture location	-	9,4	-	-	50%
Total	0,0	849,8	0,0		5,70%

Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES

Le Groupe a fait diligence pour ne pas exclure de source de GES, et lorsque les informations ne sont pas suffisantes, a procédé à des estimations (les méthodes d'estimations sont alors précisées dans les rubriques concernées).

Facteurs d'émission utilisés si différents Base Carbone®

Les facteurs d'émission sont tous extraits de la Base Carbone, à l'exception des véhicules où les données fournies par le fabricant sont retenues.

Explication des recalculs et motivation des écarts constatés

Les explications ont été fournies au fil des chapitres.

Les tableaux qui présentent les évolutions entre 2011 et 2014 tiennent compte des ajustements présentés au fil des chapitres notamment liés aux améliorations obtenues dans la collecte.

Les corrections et les écarts portent essentiellement sur :

- ⇒ La consommation de papier : recensement plus exhaustif en 2014 qu'en 2011 ;
- ⇒ La consommation de gaz frigo : prise en compte uniquement en 2011 de celle du siège de la Fédération ;
- ⇒ La prise en compte des évolutions des facteurs de conversion d'électricité, de gaz et de papier ;
- ⇒ L'ajustement pour comparaison des surfaces exploitables.

Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan des émissions de GES

https://www.creditmutuel.fr/cmo/fr/info/accueil/le_groupe/decouvrez_nous/nos_rapports_annuels/index.html

Bilan et plan d'actions pour les années à venir

Réduire de 40 % nos émissions de gaz à effet de serre en 2030, et les diviser par quatre en 2050, par rapport à la référence de 1990, tels sont deux des objectifs inscrits dans l'article L. 100-4 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 26 mai 2015.

En 2011, La fixation d'objectifs spécifiques s'était révélée délicate pour le premier bilan. A ce stade nous ne pouvions fixer qu'un objectif global de réduction des émissions de Gaz à effet de serre de l'ordre de 3 %.

Le tableau ci-dessous présente, poste par poste les résultats de 2014.

	Tonnes de CO ² 2011	Tonne de CO ² 2014	Ecart (en tonnes)	% réalisé
Emission directe gaz	504,3	358,2	-145,8	-29%
Emission directe fioul	34,5	56,1	21,6	63%
Emission directe véhicules	59,3	51,6	-7,7	-13%
Emission directe gaz frigo	44,8	208,5	163,7	365%
Emission indirecte électricité	769,7	667,7	-102,0	-13%
Total Scop 1 et 2	1 412,6	1 342,1	-70,5	-4,99%
Autres émissions indirectes papier	182,8	362,5	179,7	98%
Total	1 595,4	1 704,6	109,2	6,84%

En 2014, on constate que sur les émissions directes liées à l'énergie (SCOP 1) et les émissions indirectes associées à l'énergie (SCOP 2), et malgré un périmètre différent d'évaluation des émissions directes liées au gaz frigo, cet objectif de 3 % est largement atteint.

Toutefois, la meilleure exhaustivité des sources de consommation de papier dégage une émission totale de CO² en 2014 très nettement supérieure à celle de 2011 avec une hausse théorique de 6,84 %.

En 2017, cette meilleure maîtrise des évaluations des sources d'émissions de CO² nous permet, à périmètre afférent et facteurs d'émissions identiques, d'envisager une réduction globale de nos émissions de CO² de l'ordre de **5,1 %**.

Le tableau, ci-dessous, présente, poste par poste les résultats attendus en 2017 pour les émissions directes liées à l'énergie (SCOP 1) et les émissions indirectes associées à l'énergie (SCOP 2) et le papier.

	Tonnes de CO ² 2011	Tonne de CO ² 2014	% réduction	Economie (en tonnes CO ²)
Emission directe gaz	504,3	358,2	5,0%	17,9
Emission directe fioul	34,5	56,1	4,0%	2,2
Emission directe véhicules	59,3	51,6	29,0%	15,0
Emission directe gaz frigo	44,8	208,5	2,0%	4,2
Emission indirecte électricité	769,7	667,7	6,4%	42,7
Total Scop 1 et 2	1 412,6	1 342,1	6,15%	82,0
Autres émissions indirectes papier	182,8	362,5	6,5%	23,6
Total	1 595,4	1 704,6	6,22%	105,6

Le tableau, ci-dessous, présente, poste par poste les résultats attendus en 2017 pour les émissions indirectes liées aux déplacements professionnels.

Autres émissions indirectes	Tonnes de CO ² 2011	Tonne de CO ² 2014	% réduction	Economie (en tonnes CO ²)
Dép. prof. : Avion	-	19,6	2%	0,4
Train	-	1,5	0%	0,0
Automobile salariés	-	805,6	3%	24,2
Transports collectifs	-	13,7	-2%	-0,3
Taxis et voiture location	-	9,4	0%	0,0
Total	0,0	849,8	3%	24,3

⇒ Ce qui porterait notre économie en matière de CO² pour 2017 à 130,1 tonnes soit 5,1 % des émissions de 2014.

Toutes émissions confondues	Tonne de CO ² 2014	% réduction	Economie (en tonnes CO ²)
Total général	2 554,4	5,1%	130,1

Concernant la consommation d'énergie dans les bâtiments,

De lourds travaux d'amélioration sur le siège de la Fédération ont été réalisés en 2014 et 2015.

- Le lot électricité est terminé depuis avril 2014.
- Le lot CVC (chauffage, ventilation, climatisation) s'est terminé au 1er trimestre 2015.
- Le lot menuiseries a vu s'achever en 2015 plusieurs travaux programmés en vue d'améliorer la performance énergétique du bâtiment :
 - Remplacement des portes vitrées d'accès à l'extérieur
 - Remplacement des châssis hexagonaux simple vitrage par du double
 - Remplacement des fenêtres du bâtiment
 - Remplacement des stores extérieurs avec blocs isolants

En agence, l'extinction automatique nocturne des ordinateurs a été déployée par notre prestataire informatique.

Les rapports énergétiques à venir nous permettront d'évaluer les gains réels en émissions de CO².

- ⇒ Les actions prévues pour poursuivre la réduction de la consommation d'énergie portent notamment sur :
- La mise en place d'un plan d'actions suite aux audits énergétiques qui ont été réalisés en 2015.
 - La poursuite du plan de communication à destination des salariés et des élus pour développer les éco gestes en faveur de l'énergie (Guide de bonnes pratiques sur l'utilisation de l'éclairage, la régulation de la température du chauffage et de la climatisation...).
 - L'intégration de la problématique énergétique dans la conception de nos nouvelles agences dans le respect des normes en vigueur et lors de la rénovation des agences plus anciennes.
 - L'utilisation des systèmes d'éclairage moins consommateurs en énergie et le remplacement progressif des ampoules classiques par des ampoules basse consommation.

Concernant la flotte automobile

La flotte automobile est de taille modeste en nombre. Elle a un impact faible dans le bilan carbone des énergies, de l'ordre de 3,8 %. Néanmoins, une attention particulière doit être portée lors du renouvellement de la flotte pour équiper le parc de véhicules moins polluants.

A noter que le nombre de véhicules composant la flotte est également réduit à partir de 2015.

Concernant les déplacements salariés et élus

Ces dernières années, le nombre de visioconférences a très nettement augmenté grâce à la mise en place d'outils de communication unifiés (« Lync » notamment). 400 solutions de visioconférences sont déployées dans le groupe CM-CIC et permettent ainsi d'éviter des déplacements pour les collaborateurs du siège.

Par la suite, l'utilisation de « Lync » permettra de participer à des visioconférences directement de son poste, voire de les organiser.

D'autre part, l'entreprise a pris en considération des remarques des représentants du personnel pour inciter encore plus au covoiturage en mettant en place une bourse d'échanges, un site intranet, via l'intranet ou les journaux internes, permettant une mise en commun des offres et demandes de covoiturage.

Des solutions pourraient voir le jour en 2016.

Concernant la consommation de papier

La consommation de papier est liée au volume de l'activité commerciale (nombre de clients et produits vendus). L'entreprise a déjà mis en place des actions visant à réduire la consommation de papier :

- Promotion de l'envoi de relevés de comptes électroniques et autres documents auprès de nos clients : d'ors et déjà à fin novembre 2015 sur 12 mois glissants on constate une augmentation du stock de contrats DVI (Documents Via Internet) de plus de 39 %.
- Promotion du site internet et développement des services disponibles sur ce site.
- Promotion des échanges par messagerie électronique avec nos clients.
- Développement de l'usage de la dématérialisation des documents (GED) en interne.
- Mise en place à venir de la signature électronique sur tablette.
- Poursuite du plan de communication à destination des salariés pour développer les éco gestes en faveur du papier (Guide de bonnes pratiques sur l'utilisation des imprimantes en recto/verso, le bulletin de paie électronique, utilisation de documents électroniques plutôt que d'imprimer,...).

Ces mesures sont en place, néanmoins leur utilisation et leur généralisation devraient produire une baisse tendancielle de la consommation unitaire du papier à activité commerciale constante.

Concernant la gestion des déchets

Depuis plusieurs années, l'entreprise incite ses collaborateurs à participer au recyclage du papier en stockant le papier usagé dans des « croc-feuilles ». Cette collecte est ensuite enlevée par une société de service qui broie et recycle le papier et carton dans le respect de la confidentialité et incinère les autres déchets.

Dans les centres éditiques de notre prestataire interne, l'ensemble des déchets papier (bande carols des bobines, gâche...) est broyé et récupéré pour être revendu. Un circuit est également en place pour la reprise des toners usagés.

Un travail sur le recyclage des matériels informatiques est en cours avec notre partenaire Euro Information, y compris sur le reconditionnement des matériels en panne à partir de pièces détachées récupérées sur le matériel obsolète.

Compléments

La signature sera celle du Directeur Général, Luc CORTOT

Administrativement :

Responsable du suivi du dossier au CRÉDIT MUTUEL OCEAN : Christine BEAUCHÈNE

Fonction : Correspondant RSE pour le CRÉDIT MUTUEL OCEAN.

Adresse : 34 rue Léandre Merlet

85000 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Tél. : 02 51 47 53 45

Mail : christine.beauchene@creditmutuel.fr